



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 4 avril 2019*

N°2019/23 : COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2018
--

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 4 avril à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2019

Etaient présents : 18

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Azdine RAMDAN, Isabelle YEROMONAHOS, Eric KRAEMER, Isabelle GUILA CORNIL, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 3

Madame Fathia BEN MABROUK à Monsieur Jean-Michel MORER, Monsieur Stide MARQUEZ à Madame Geneviève LEGUAY, Madame Denise GONON à Madame Francine BERTHAUX.

Absents excusés : 6

Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Emmanuel FONKING, Monsieur Christophe BLONDEL DEBLAGY, Monsieur Ange AMBROSIO, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER.

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Administration générale/Finances du 21 mars 2019,

ENTENDU l'exposé de Monsieur MORAUX,

APRES en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 077-217704758-20190404-2019-023DEL-BF Date de télétransmission : 10/04/2019 Date de réception préfecture : 10/04/2019
--

Le Maire ayant quitté la salle

A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte Administratif du service assainissement pour l'année 2018 qui laisse apparaître un résultat cumulé à la clôture de l'exercice avec un excédent d'exploitation de 267 523,09 Euros et un déficit d'investissement de 143 915,63 Euros.

DECIDE, compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 251 757.40 Euros, d'affecter l'excédent d'exploitation soit 267 523,09 Euros de la façon suivante :

- 143 915.63 euros dans la section d'investissement
- 123 607.46 euros dans la section d'exploitation

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

